

# LE COLLECTEUR

Après le BALISEUR, voici un autre spécimen de randonneur engagé : le COLLECTEUR.

Afin de proposer aux randonneurs une offre cartographique et informative encore plus complète, la FFRP s'est lancée dans un vaste programme de numérisation des GR et GRP. A partir de quoi elle va éditer (et vendre) des TOPOGUIDES.

La collecte numérique consiste donc à suivre les sentiers avec un GPS et un appareil photo et de relever sur un itinéraire donné toutes sortes d'informations :

- Point de départ, signalétique
- Type de sentier ou chemin
- Revêtement (naturel, goudron) et son état (correct, détérioré, ...)
- Largeur
- Difficulté passagère ou permanente
- Eléments de sécurité (traversée de routes, passages dangereux, ...)
- Points intéressants (patrimoine, curiosité naturelle, fontaine, arrêt de bus, etc...)

Toutes ces informations sont codifiées sur une grille de saisie et toutes sont géopositionnées. Dans la mesure du possible, une photo est prise.

De plus, la trace effectuée par le collecteur est mémorisée automatiquement par son GPS à raison d'un point tous les 10 mètres. Cette trace très précise sera comparée à la représentation du chemin sur les cartes IGN au 25 000ème.

Le collecteur, qui travaille impérativement en binôme avec un autre collecteur pour sa sécurité et aussi pour une meilleure évaluation des éléments relevés, complète sa fiche de saisie avec des commentaires détaillés sur le cheminement (pas à pas) et sur l'environnement de l'itinéraire.

Tout ce travail est remis à un « gestionnaire » qui vérifie et traduit numériquement ces informations selon un processus et des normes nationales.

C'est à partir de ce travail minutieux que sont donc créés les Topoguides et autres fascicules à l'usage des randonneurs qui veulent découvrir en toute tranquillité une région ou un itinéraire sans carte ni boussole.

La collecte numérique est un exercice aussi sympathique et gratifiant que le balisage. Elle est souvent l'occasion pour le collecteur de faire des découvertes sur un chemin qu'il croyait bien connaître.

On devient collecteur en suivant une formation de 2 jours dispensée par les CDRP.